

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 07/2023

OBJET : DEPARTEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

L'an deux mil vingt-trois, le 27 mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique, FAURE Christophe, ACHARD Laure, DAUJAN Nicolas, VIGNE Amélie, FLEURET Alain, BARBE Sabrina, BETTON Daniel, BERTUCCI Sandrine, BOUCHER-BARBAZANGES Garance, BRESCIANI Gaël, CHALAYE Franck, DESSITE Alain, FAURE Nathalie, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, MARKARIAN Jean-Maurice, ORIOL Maurice, PONSON Aline, TERRAS Tanguy, THEOLAIRE Joël.

Excusés : LAFOND Florian pouvoir à BRUNET Michel, BARRE Sylvie pouvoir à GRANGER Véronique, MAUSSERT Karine pouvoir à FAURE Christophe, MINGORANCE Anita.

Mme FAURE Nathalie est désignée Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune est éligible cette année à la dotation cantonale des amendes de police. Le montant de la subvention potentielle est de 3 500 €.

Pour l'obtenir, il est nécessaire de réaliser une dépense en lien avec la sécurité routière.

Il propose de faire l'acquisition de barrières afin de sécuriser l'école pour un montant de 4 881,00 € HT,

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, l'unanimité :

- Autorise M. le Maire à acquérir des barrières pour sécuriser l'école pour un montant total de 4 881,00 € HT.
- Sollicite auprès du département une subvention la plus élevée possible au titre des amendes de police.
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Mercurool-Veaunes, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Michel BRUNET

Envoyé en préfecture le 28/03/2023
Reçu en préfecture le 28/03/2023
Affiché le 28/03/2023
ID : 026-200056547-20230327-DE_2023_07-DE

